

* * * * *

L'an deux mil dix-sept, le 11 janvier, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 05 janvier 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE, BOULET Adjoint, Mmes BOBINEAU, BULLIDO, COLAS, FAUBET, SELIMBAYE, SENAC, M. DUBREUILH, SICHE CADET, VIEIRA, CLAVERIN.

Absents excusés : Mmes DAVID, BERTOT, M. DERAÏN, FAUBET (ayant donné pouvoir à M. DUBREUILH), LE CLAIRE, CHOLET.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I : Règlement intérieur du restaurant scolaire (2017-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-96 du 10/12/2015 relative au règlement intérieur de la pause méridienne,

Considérant le passage en self au 1^{er} septembre 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire suite au passage en self,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les termes du Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement du restaurant scolaire.

PRECISE que le Règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Génissac et susceptibles de fréquenter le restaurant scolaire.

DIT que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} février 2017.

II : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire / Menuiseries restaurant scolaire (2017-02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de changement des menuiseries du restaurant scolaire dans un souci d'optimisation des performances énergétiques et de l'acoustique de la salle accueillant le self, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement.

Vu le montant estimé des travaux qui s'élève à 116 040,59€ HT soit 139 248,71€ T.T.C,

Pour mener à bien ce projet, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Montant total de l'opération 116 040,59€ HT soit 139 248,71€ T.T.C

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent

III : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire (2017-03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'installation d'un réseau électrique et d'éclairage à l'étage du bâtiment de l'ancienne poste dans le cadre du transfert provisoire de la Mairie ;

Vu le montant estimé des travaux qui s'élève à 4 486€ HT soit 5 383,20€ T.T.C,

Pour mener à bien ce projet, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Montant total de l'opération 4 486€ HT soit 5 383,20€ T.T.C

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent

IV : Demande de subvention – DETR – Remplacement des menuiseries du restaurant scolaire (2017-04)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de remplacement des menuiseries du bâtiment accueillant le self, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement ;

Vu le montant estimé des travaux qui s'élève à 116 040,59€ HT soit 139 248,71€ T.T.C,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE le Maire de demander à l'Etat, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017,

DIT que le plan de financement s'établira de la façon suivante :

- subvention Etat-DETR (35%) : 40 614,21€
- autofinancement : 75 426,38€ HT
- coût total de l'opération : 116 040,59€ HT / 139 248,71€ TTC
- les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

V : Demande de subvention – FSIL – Réaménagement des locaux administratifs de la Mairie (2017-05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de réaménagement des locaux administratifs de la Mairie ;

Vu le montant estimé des travaux qui s'élève à 694 715,00€ HT soit 833 658,00€ T.T.C.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE le Maire de demander à l'Etat, une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL),

DIT que le plan de financement s'établira de la façon suivante :

- subvention Etat-DETR 139 615,00 €
- FSIL 416 157,00 €
- autofinancement : 138 943,00 € HT
- coût total de l'opération : 694 715,00 € HT / 833 658,00 € TTC
- les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

VI : Lancement appel d'offres marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration extension de la Mairie (2017-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2015-64 du 19 août 2015 relative au lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du réaménagement de la Mairie,

Vu la délibération n°2015-87 du 1^{er} décembre 2015 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Mairie,

Considérant l'estimation effectuée par M. SOULE, Architecte en charge de la maîtrise d'œuvre,

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de lancer un appel d'offres concernant un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration extension de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration extension de la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Questions diverses / Informations

Mme BULLIDO demande que les modifications apportées sur les comptes rendus des conseils municipaux apparaissent en couleur afin de les visualiser rapidement. Dont acte, le nécessaire sera fait.

Mme SELIMBAYE s'interroge sur l'avancement de l'aire de covoiturage envisagée au stade de foot. Considérant que cette compétence CALI est en cours de clarification, l'opération est en attente.

Cérémonie des vœux

M. Le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 19h. A cette occasion, M. MOULINIER et M. ROY seront faits Maires Honoraires suite à l'accord du Préfet de la Gironde.

Médecin

L'arrivée du médecin est différée à fin janvier, début février.

Personnel communal

Clément SAMBARREY va quitter la commune pour intégrer le Conseil Départemental. Son départ est prévu en avril 2017 et la Commune envisage de le remplacer par un encadrant qui sera chargé des services techniques et du service entretien. A cet effet, les élus ont demandé la rédaction d'une fiche de poste qui sera diffusée dans le cadre de l'appel à candidatures.

Budget 2017

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les devis des travaux 2017 doivent être en Mairie pour le mardi 31 janvier 2017 au plus tard.

Installations sportives

Pascal VIEIRA et Gilles CLAVERIN ont procédé à un examen des différentes installations sportives dont la commune est propriétaire. Quelques travaux sont à entreprendre. Des devis de remplacement des buts de football du stade, de la mise en place d'un pare ballon à l'école et de pose des paniers de basket et des poteaux de football à l'école sont en cours. Pour information, les panneaux de basket de l'école seront installés au même endroit que précédemment

Concernant les courts de tennis et leur réfection, trois devis sont en cours d'étude

Groupe scolaire

Suite à une sollicitation de M. Le Maire, la Gendarmerie préconise la suppression d'un accès et le maintien de la porte sécurisée donnant sur le parking de l'école ainsi que l'occultation de la cour d'école par la mise en place d'un mur ou d'un claustra sur la clôture existante.

Communauté d'Agglomération du Libournais

Consécutivement à la procédure de fusion extension de la Communauté d'Agglomération du Libournais, M. HENRY Gérard informe de sa confirmation en tant que Vice-Président

Journal municipal

Mme SANGUINE va adresser, à la commission communication, le projet de journal pour relecture. Sa distribution interviendra fin janvier, début février.

Maraichage

Deux jeunes maraichers ont été reçus et la Mairie est en attente de leur décision. Le projet de maraichage a été présenté au Sous-préfet de Libourne qui a manifesté un vif intérêt et donné des pistes afin que la Mairie soit aidée pour monter le dossier.

Economie

M. Le Maire demande à Yolen SELIMBAYE d'organiser un petit déjeuner entrepreneurs courant février 2017.

Jeunesse

M. DUBREUILH informe le Conseil Municipal du paiement, par le Conseil Départemental, de la subvention de 1302€ relative au chantier éducatif du champ de foire. M. DUBREUILH profite de cette occasion pour rappeler que l'emploi de ces deux jeunes n'a pas eu d'impact financier pour la commune de Génissac.

Concert

Le concert du 08 janvier organisé et réalisé par le Micro Génissacais (association de Génissac) a été une grande réussite. Le bar « Le Génissacais » était bondé et ne l'avait jamais été autant de l'avis des personnes présentes.

Conseil Municipal Jeunes

Mme COLAS Sophie est chargée de l'organisation du renouvellement du Conseil Municipal Jeunes

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 08 février 2017 à 20h30. Lors de cette réunion, il sera porté à l'ordre du jour, la nomination, en tant qu'Adjoint au Maire de M. CLAVERIN Gilles

M. Le Maire remarque l'absence sans excuse de Mmes DAVID et BERTOT qui avaient pourtant demandé qu'un planning des conseils municipaux soit établi pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY remercie les participants et lève la séance à 22h50.